

Paris 7 mai 2019

Chers adhérents

Convocation à l'assemblée générale 2019 de l'ASCOMED

Je vous invite à participer à l'assemblée générale annuelle de l'association qui se tiendra

Mercredi 22 mai 2019 à 17h30
CIARUS
7 rue Finkmatt
67000 STRASBOURG

Il est important que vous participiez nombreux à cette assemblée où les échanges, les idées et les décisions construisent la suite des travaux et l'avenir de notre association.

Je vous propose d'y réfléchir dès maintenant et de m'envoyer à l'avance, si vous le souhaitez, les sujets sur lesquels vous désirez voir porter la discussion.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport d'activité*, rapport financier* **Vote****
- Élections : renouvellement d'un tiers des membres du conseil d'administration, remplacement des sortants. Vos candidatures sont les bienvenues, pensez à préparer un mot de présentation **Vote****

- Points proposés au vote :
 - Proposition de changement des statuts de l'association pour inclure les médecins chefs du service de santé scolaire municipale.
 - Proposition de modification de la périodicité des colloques : alternance d'un colloque de trois jours une année avec un colloque d'une journée l'année suivante.

- Questions diverses : à envoyer à la secrétaire secrtaire.ascomed@gmail.com

* Pour participer aux votes il faut être à jour de la cotisation.

Vous trouverez ci-après le formulaire permettant de donner un pouvoir si vous ne pouvez être présents.

Merci d'avance de votre participation à cette assemblée générale

La présidente : Dr Jaya Benoit



Pouvoir à donner à un adhérent de votre choix pour participer aux votes et aux décisions en cas d'impossibilité de vous déplacer



ASCOMED

Assemblée générale du 22 mai 2019

POUVOIR¹

Je soussigné(e), Dr - - - - -

Médecin Conseiller technique du Recteur² / de l'IA DASEN²

de -

Donne pouvoir à - - - - -

Pour me représenter et voter à ma place lors de l'assemblée générale de l'association ASCOMED convoquée le Mercredi 22 mai 2019 à 17h30, au CIARUS, 7 rue Finkmatt , 67000 STRASBOURG

A - - - - - le 2019
Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

¹ Pouvoir à envoyer ou remettre à la présidente au début de l'assemblée générale

² Rayer la mention inutile.